

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

1 AN D'ACTION POUR LA VIE ASSOCIATIVE

Ce changement, je le construirai avec vous.

Les salariés et les entrepreneurs, les élus locaux

et les partenaires sociaux, les associations et les citoyens
doivent être mobilisés pour le bien public.

François Hollande, « Mes 60 engagements pour la France »

Les associations sont des composantes essentielles de l'économie sociale et solidaire et des acteurs majeurs de l'innovation, du progrès et de la cohésion sociale dans notre pays.

Elles sont un partenaire indispensable de l'action des pouvoirs publics et jouent un rôle majeur dans la création d'emplois et le renforcement du lien social.

Parce qu'elle contribue aux politiques économiques et sociales de la Nation, des engagements forts ont été pris en faveur de la vie associative. En 2011, pour la première fois, l'emploi dans le secteur associatif a diminué. Il était donc urgent d'agir pour redonner confiance et lisibilité aux acteurs et endiguer l'hémorragie.

La mise en œuvre de ces engagements a débuté dès mai 2012, dans une logique interministérielle. Passage en revue des actions réalisées...

POUR PRESERVER L'EMPLOI DANS LES ASSOCIATIONS

DES MOYENS PRÉSERVÉS



FAIT • En 2013, les moyens du ministère dédiés à la vie associative ont été préservés de tout effort budgétaire. Près de 11 millions d'euros ont été dédiés à la formation des bénévoles, qui sont l'âme du mouvement associatif.

Pour développer l'emploi associatif, 26 millions de subventions sont distribués par le Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire aux associations, aux fédérations nationales de jeunesse et aux mouvements d'éducation populaire, ainsi qu'aux organismes à but non lucratif qui concourent à l'action sociale. Grâce à cet outil interministériel efficace, 3 700 emplois qualifiés ont été créés dans le seul périmètre du ministère. A ces 26 millions, s'ajoutent 20,5 millions de crédits pour soutenir le secteur.

LES EMPLOIS D'AVENIR

Les associations, dans toute leur diversité, sont également les premières à bénéficier du déploiement des emplois d'avenir. Pour nombre d'entre elles, ce dispositif offre une opportunité de recruter un premier salarié et de se structurer.

Pour le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative, l'ambition est de signer 15 000 contrats d'avenir d'ici 2014 - 10 000 pour la Jeunesse, 5 000 pour le Sport -, ce qui représente 10% de l'enveloppe globale nationale de création d'emplois d'avenir. L'ensemble des personnels et des ressources du ministère sont mobilisés pour atteindre cet objectif.

D'ores et déjà, à travers la signature de conventions-cadres avec le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) en décembre 2012, le ministère a sécurisé la création de 4500 emplois d'avenir dans le sport et de 1400 dans les métiers de la jeunesse.

UNE FISCALITÉ ADAPTÉE

Le pacte de compétitivité a prévu pour les associations qui ne sont pas soumises à l'impôt sur les sociétés et ne bénéficient donc pas du Crédit d'Impôts Compétitivité-Emploi (CICE), une mesure d'allègement fiscal spécifique de plus de 300 millions d'euros. Le plafond d'abattement de la taxe sur les salaires est ainsi porté de 6 000 à 20 000 euros. Grâce à cette mesure, 70% des associations employeurs ne paieront plus cette taxe.

Une mission parlementaire sur la fiscalité associative a été mise en place le 30 avril 2013, dans le prolongement de l'adoption de cette mesure d'abattement fiscal, pour émettre des propositions.



POUR SOUTENIR L'ENGAGEMENT BENEVOLE

ENGAGE • Le congé d'engagement bénévole permettra d'encourager et faciliter l'implication des actifs en tant que bénévoles dans le secteur associatif. Il permettra notamment d'accroître le temps disponible pour des activités bénévoles, en favorisant les modalités d'engagement des responsables associatifs qui exercent une activité salariée.

En novembre 2012, le Haut Conseil à la vie associative, qui avait été saisi par Valérie Fourneyron en juillet 2012 sur les modalités de mise en œuvre de ce dispositif, a rendu son avis. Il préconise d'instituer un congé d'engagement pour l'exercice de responsabilités associatives, à travers l'octroi d'un crédit de temps annuel permettant l'exercice d'une responsabilité associative.

Le ministère pilote un travail interministériel, en liaison avec le ministère du Travail et de l'Emploi, pour étudier les possibilités d'élargir le champ d'application du congé de représentation. Une enquête préalable va être réalisée dans les prochains mois.

Afin de reconnaître davantage l'engagement associatif, l'accès à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) bénévole sera facilité et simplifié, en particulier pour les jeunes.

Un décret est également en préparation pour élargir la médaille de la Jeunesse et des Sports à tout le champ associatif et reconnaître l'engagement des bénévoles.



POUR SECURISER LES FINANCEMENTS PUBLICS AUX ASSOCIATIONS

ENGAGÉ • Le soutien au mouvement associatif passe également par la sécurisation des modalités de financements publics aux associations, et par le rétablissement des relations contractuelles qui les unissent aux collectivités publiques.

La mise en œuvre de logiques de mise en concurrence et l'impact de la réglementation européenne sur les aides d'Etat et sur la commande publique ont considérablement fragilisé les partenariats entre les associations et les collectivités publiques.

Les associations doivent redevenir des partenaires légitimes de l'action publique et non plus de simples prestataires.

Fin 2012, le ministère de la Vie associative a mis en place, avec le ministère délégué à l'Economie sociale et solidaire, une concertation avec l'ensemble des acteurs (Etat, collectivités territoriales, acteurs associatifs...) sur les relations contractuelles qui les unissent.

Ce groupe de travail s'attache à répondre aux besoins de sécurité juridique des collectivités dans leur capacité à nouer des partenariats avec les acteurs associatifs au plan territorial, tout en renforçant l'assise juridique de la subvention et en reconnaissant l'initiative associative.

Il explore la création d'une procédure d'appel à initiatives visant à sécuriser la pratique des appels à projets des collectivités territoriales.

Une partie de ce chantier se traduira dans le cadre du projet de loi sur l'Economie sociale et solidaire qui sera présenté en Conseil des ministres courant juillet, avec en particulier une disposition visant à donner une définition légale de la subvention pour lui conférer une assise juridique forte.

En parallèle, la circulaire du 18/01/2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations sera révisée, et une nouvelle circulaire intégrant les dispositions issues du paquet européen Almunia relatif aux compensations de services d'intérêt économique général (SIEG) sera adoptée d'ici la fin 2013.



POUR RESTAURER LA CONFIANCE ENTRE L'ETAT. LES ASSOCIATIONS ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

ENGAGÉ • Pour réinstaurer un dialogue continu et une relation de confiance avec le mouvement associatif, Valérie Fourneyron a confié au préfet Jean-Pierre Duport et au sénateur Claude Dilain la mission de piloter la rédaction d'une nouvelle charte d'engagements entre l'Etat, les associations et les collectivités territoriales.

Cette nouvelle charte prolonge celle qui avait été élaborée en 2001 sous le gouvernement de Lionel Jospin, mais en y associant les collectivités territoriales, devenues des partenaires incontournables de la vie associative.

Installé en janvier 2013, le groupe de travail est composé d'une quinzaine de personnalités qualifiées du secteur, de représentants de collectivités territoriales et de parlementaires. La mission devrait terminer ses travaux d'ici l'été 2013.

La nouvelle charte reprendra les principes partagés par la puissance publique et le secteur associatif en 2001, procèdera à leur actualisation et proposera des mécanismes de mise en œuvre et d'évaluation pour garantir leur effectivité. Des déclinaisons opérationnelles aux plans sectoriel et territorial seront également prévues.

Elle sera signée par le Premier ministre et l'ensemble des parties prenantes (dont les regroupements de collectivités territoriales : l'Association des Maires de France, l'Association des Régions de France, l'Association des Départements de France, l'Association des Maires de Grandes Villes de France et le Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire) à la fin du 2ème semestre 2013.



POUR ACCROITRE LE FINANCEMENT PRIVE DES ASSOCIATIONS



FAIT • En février 2013, le Haut Conseil à la Vie Associative qui avait été saisi par Valérie Fourneyron, a rendu un avis sur l'amélioration du financement privé des associations.

Ses préconisations ont fait l'objet d'une étude approfondie et seront intégrées, pour partie, dans le projet de loi sur l'Economie sociale et solidaire qui sera présenté en Conseil des ministres en juillet 2013. Ces nouvelles mesures concernent en particulier les questions de fusion, scission ou apport partiel d'actifs pour les associations, l'amélioration de l'attractivité du titre associatif et la capacité juridique des associations à acquérir et gérer des immeubles de rapport.

